

COMMUNE DES ADRETS DE L'ESTEREL

## AVIS DU MAIRE

### COVID 19

L'apparition du COVID 19 nous a amené à prendre des mesures et à faire respecter les règles suivantes :

1. Afin d'étaler la fréquentation des lieux, l'horaire d'ouverture des bureaux de vote a été prolongé jusqu'à 19h.
2. Venir, de préférence, avec votre stylo bleu ou noir pour l'émargement.
3. A l'entrée et à la sortie du bureau de vote, vous pourrez vous laver les mains ou, à défaut, les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique.
4. Respecter une distance avec les autres électeurs dans les deux files d'attente.
5. Éviter les contacts physiques avec les autres électeurs et le personnel qui tient le bureau de vote.
6. Pour éviter les contacts, tendre votre justificatif d'identité à la collecte des bulletins de vote et lors du dépôt de l'enveloppe dans l'urne.
7. Respecter le marquage au sol.

Le Maire des Adrets de l'Estérel, Nello BROGLIO

